



abus de confiance que faire?

Par **caro**, le **06/12/2008** à **11:15**

Bonjour, je me permet de vous solliciter car je ne sais plus quoi faire.

Mon conjoint et moi avons prêter a des amis la somme de 500 € et des affaire sans rien marquer sur un papier. Aujourd'hui, ces derniers ne veulent plus nous voir, ils nous l'ont indiqué en envoyant un mail. Nous leur avons donc demander la restitution de nos affaires et de ce qui nous était dû et ils on refusé. Ils on écrit noir sur blanc sur les mails qu'ils ne nous rendraient ni l'argent, ni nos affaires. Nous leur avons donc expliquer que nous ne souhaitions pas en arriver la mais que si il le fallait nous porterions plainte. Le lendemain, nous avons reçu un mail qui nous demandais d'arrêter de les harceler, que l'argent nous avait ete rendu en liquide il y a longtemps, les affaires aussi et qu'ils iraient a la convocation de la plainte pour attester de notre mauvaise foi, démontrer que l'on essayait d'arnaquer des gens honnêtes pour reprendre leur expression.

Quel recours es-je svp?

Si je porte plainte avec ces mails, cela peut-il être considerer comme une preuve?

Un grand merci pour votre réponse